



ANNEXE

Règlement de fonctionnement Section Tir à l'Arc

<https://amicalelaïquepontdutchateau.jimdo.com>

Sécurité et Discipline

En premier lieu appliquer le règlement Général de l'Amicale Laïque
Les accompagnateurs sont tolérés pendant la séance des chaises sont mis à leur disposition
Pour la concentration de l'archer le minimum de bruit doit être respecté
Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la surface de la pratique de l'activité
Ponctualité lors des séances collectives d'entraînement.

Tenue

Porter des chaussures adaptées à la pratique du tir à l'arc, dont les lacets ne traînent au sol
Ne pas porter de haut de vêtement trop ample ou non fermé

Matériel

Utiliser des flèches conforme à la taille de l'archer et à la puissance de l'arc
Chaque archer vérifie son équipement, il écarte tout matériel défectueux et le signale à l'animateur si matériel de la section.
Toutes les flèches tirées et non arrivées en cibles doivent être vérifiées par un animateur

Conduite de tir

Limitation du nombre de flèches tirées à chaque volée au choix de l'animateur
Ne jamais courir avec les flèches dans le carquois ou à la main.
Ne jamais armer un arc, ailleurs que sur le pas de tir en direction des cibles.
Ne jamais lâcher une corde sans flèche encochée.
Les archers se situent sur une seule ligne de tir.
Un maximum de 2 archers par cible tirent ensemble.
Garder les flèches dans le carquois tant que l'ordre de tir n'a pas été donné.
Ne pas ramasser une flèche tombée hors de portée devant la ligne de tir, attendre que tous les archers aient terminé leur volée.
Toute flèches tomber hors de portée de l'archer sera récupérée à la fin de la volée.
En fin de volée, poser l'arc derrière la ligne de tir, sur les supports mis à disposition.
Attendre le signal de l'animateur pour aller récupérer des flèches en cible.

Sécurité zone de tir

Interdiction de courir dans la zone de tir
Ne pas se diriger directement vers le centre de la cible, mais sur les côtés
Ne pas se tenir derrière un archer qui retire ses flèches de la cible.
On arrache convenablement les flèches une par une pour la ranger dans le carquois.
Aucun archer ne doit être sur le pas de tir avec une flèche encochée sur son arc quand des personnes se situent dans la zone de tir.

Pont du Château Le 03 septembre 2018	
Présidente Monique BOUCHEIX	Section Tir à l'Arc Stéphane ALRIC
	
	Tel : 04 73 83 57 43 / 06 73 85 66 40 Mail : Stephane.alric@neuf.fr